



## Année scolaire 2021/2022

### Horaires lundi, mardi, jeudi, vendredi

		Classes élémentaires	Classes maternelles
Matin	Entrée	9h00	9h00
	Sortie	12h00	12h00
Tout enfant encore présent à l'école 10 minutes après la classe sera conduit à la cantine et le repas sera facturé.			
Après-midi	Entrée	13h30	13h30
	Sortie	16h45	16h45

### Ouverture et fermeture des portes

Classes élémentaires	Classes maternelles
Garderie :	Garderie
Accès à partir de 7h30 par le Boulevard de la gare	Accès à partir de 7h30 par la rue du maquis de Saffré ou boulevard de la gare
<b>Matin</b>	
<b>La classe commence à 9h précises.</b> Un temps d'accueil est prévu en classe, à partir de 8h50.	
<b>Après-midi</b>	
Ouverture des portes à <b>13h20.</b>	Ouvertures des portes à <b>13h20.</b>
<b>Maternelle :</b> <b>Pendant les heures de classe, l'accès se fait uniquement par le boulevard de la gare.</b>	
<b>Pour le bon déroulement de la classe, merci de RESPECTER LES HORAIRES</b>	

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Accueil périscolaire dès 7h30 et le soir de 17h00 à 19h00
- 0.40€ par créneau de 15 minutes (convention financière).

#### RESTAURATION SCOLAIRE FONCTIONNEMENT :

Si votre enfant mange régulièrement au restaurant scolaire :  
**cocher le nombre de repas par semaine** sur la fiche 3 (convention financière)  
**remplir le tableau** sur la fiche 1 (fiche de renseignements),

A SAVOIR : L'appel pour la cantine est fait tous les matins en classe et les chiffres sont transmis au cuisinier **AVANT 10H**.  
 Il n'est donc pas possible, **sauf cas d'extrême urgence, qu'un enfant inscrit le matin retourne déjeuner chez lui le midi**. Si de tels cas venaient à se produire, le repas vous serait facturé.

De même, il ne nous est pas possible, **sauf cas d'extrême urgence**, d'accueillir un enfant à la cantine à midi sans avoir été prévenu en temps utile (**10h maximum le matin !!**)

Pour des repas occasionnels ou irréguliers, **signaler par écrit les jours précis de repas la semaine précédente** (possibilité de nous donner un calendrier ou un planning).

Pour tout changement du rythme établi, il est indispensable de nous prévenir **par écrit** ou bien en passant par le secrétariat : [contactecole@ec-erdre.fr](mailto:contactecole@ec-erdre.fr)